ANNEXE 5

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES
SRT / BARPI

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des évènements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

N°38030 - 07/04/2010 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de composés à base de fibres de carbone implantée en centre-ville et soumise à autorisation, des employés aperçoivent, vers 3 h, des flammes jaunes à la cheminée d'un four de graphitation (D6). Ils coupent les alimentations en gaz et électricité et tentent d'étouffer le feu avec des matériaux secs (coke et sable). Les pompiers interviennent vers 3h25, les flammes sont alors bleues. Les employés du site ferment le circuit de refroidissement du four.
A 4h20, un souffle violent se produit alors que les pompiers introduisent du sable dans le four ; 1 employé est tué, 12 personnes sont blessées dont 2 gravement (4 pompiers, 4 policiers, 1 agent de l'électricité et 3 salariés). Près de 150 pompiers de 16 centres de secours se rendent sur place, établissent un périmètre de sécurité et évacuent les blessés, dont 2 par hélicoptère. Ils utilisent de l'eau pour éteindre les flammes de la charpente, du sable et du ciment pour le four. Le sinistre est maîtrisé vers 12h30.
Les ministres de l'intérieur, de l'industrie et de la relance, ainsi que le préfet et l'inspection des installations classées se rendent sur les lieux. Une enquête judiciaire est effectuée et la zone sinistrée est mise sous scellée.
A la suite d'un feu le 12/06/09 sur le four de graphitation D7 (ARIA 36270), les fours D6 et D7 avait été arrêtés ; le D6 avait redémarré une semaine avant l'accident, le 01/04/10. Le four était à son 1er cycle de démarrage, sa température intérieure étant évaluée à 2 300 °C.
Un arrêté d'urgence est pris le 09/04 pour suspendre toute activité sur le site. Après réception d'un dossier complet de l'exploitant, les prescriptions de l'arrêté précédent sont en partie levées le 12/04 pour certaines activités du site, hors graphitation, sous réserve d'une vérification de l'intégrité des installations.

N°38079 - 07/04/2010 - FRANCE - 59 - COURCHELETTES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine fabriquant des membranes d'étanchéité bitumeuses en cours de maintenance, un dégagement de fumée est constaté vers 9h50 sur l'évent situé au sommet d'une cuve de 65 t contenant 15 t de bitume à 170 °C. L'exploitant coupe le circuit de chauffe. Les secours effectuent des relevés de température et d'explosimétrie en partie haute. A 10h, le produit est stabilisé, un très léger dégagement de vapeur d'eau subsiste et les relevés d'explosimétrie sont négatifs. Les 15 t de bitume sont évacuées dans les jours suivants.
Selon l'exploitant, de l'eau est entrée dans la cuve via les collecteurs des évents et s'est vaporisée brutalement créant un effet de souffle et vaporisant ainsi les huiles et corps gras des parois de la cuve. A la suite de l'événement, l'industriel nettoie la cuve et prévoit d'installer un système d'agitation afin de limiter l'encrassement de la capacité.

N°37449 - 08/11/2009 - FRANCE - 87 - LIMOGES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de garnitures d'embrayages, un feu se déclare vers 18h30 sur une presse servant à polymériser à chaud. Ce matériel était à l'arrêt consécutivement à un problème de court circuit électrique. L'incendie a été alimenté par des résidus de polymérisation (goudrons) et produits anti-collants (savon, cire) accumulés dans le conduit d'évacuation des rejets atmosphériques de la presse.
L'intervention des pompiers est compliquée par la présence de fumées. Les secours transportent d'ailleurs 6 employés intoxiqués par les fumées à l'hôpital. Ils démontent le conduit d'extraction des gaz chauds et éteignent l'incendie vers 22h20 avec 2 lances à débit variable. L'activité de l'usine n'est pas impactée mais la presse est endommagée.
L'inspection des installations classées constate, lors de sa visite, l'absence de détecteurs d'ouverture automatique des dispositifs d'évacuation des fumées. Une proposition d'arrêté préfectoral est soumise au Préfet pour demander à l'exploitant de régulariser sa situation par rapport aux prescriptions de son arrêté d'autorisation.

N°37586 - 07/09/2009 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans un ancien parc de stockage de matières bitumeuses, un feu se déclare lors d'une opération de découpe. Les employés essaient d'éteindre le feu à l'aide d'extincteurs mobiles. Le service d'incendie intervient ensuite. Une poche d'huile présente dans un tuyau serait à l'origine du sinistre malgré la vidange initiale des installations. A la suite de l'incident, l'exploitant prend les mesures suivantes: ouverture des circuits d'huile et vidange des points bas, positionnement de lit de sable sur la surface de rétention et aux emplacements de découpes prévues. Il repère également les brides et démonte manuellement les jonctions.

N°36437 - 03/07/2009 - FRANCE - 54 - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
A la suite du dysfonctionnement d'un laveur de gaz, un dégagement d'environ 2,5 kg d'ammoniac (NH_3) se produit vers 13h15 dans une usine chimique classée seveso provoquant une nuisance olfactive (la concentration maximale du nuage est de 20 ppm). Une personne extérieure à l'établissement donne l'alerte. L'appareil est stoppé puis remis en service. Aucune personne n'est incommodée et la production n'est pas impactée.
L' incident est survenu à la suite du changement de système de conduite du procédé. En effet, la consigne de débit des eaux salées utilisées dans le laveur de gaz de la tour de carbonatation n'a pas été reprise dans le nouveau système. A la mise en service de celui-ci, le débit d'eau salée s'est calé à son niveau minimal correspondant au niveau de fonctionnement nominal de l'atelier. Compte tenu de la production en cours, ce débit était insuffisant pour un lavage complet des gaz (CO_2 et NH_3) d'où l'émission de NH_3 à l'atmosphère.

N°36270 - 12/06/2009 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de graphite soumise à autorisation, un feu se déclare vers 9 h dans un four de traitement thermique de fibre de carbone (D7). Au démarrage de l'accident un nuage de noir d'acétylène (isolant contenu dans le four) se dégage dans l'atelier. Des employés constatent des flammes de 2 m de haut et donnent l'alerte ; 2 opérateurs sont intoxiqués par les dégagements de monoxyde de carbone (CO). Le bâtiment est évacué et les alimentations en eau ainsi qu'en électricité sont coupées. Les pompiers internes éteignent l'incendie; ils effectuent également des mesurent régulières de CO et aèrent les locaux. Les secours externes une fois sur place surveillent le site. L'inspection des installations classées se rend sur les lieux. Un périmètre de sécurité est mis en place autour de l'installation impactée. Une surveillance est effectuée pendant les 8 à 9 jours nécessaires au refroidissement du four. D'après l'exploitant, l'incendie proviendrait d'un arc électrique associé à l'infiltration et à la décomposition d'eau dans la fosse du four compte tenu de la température y régnant.
A la suite de l'événement, l'exploitant envisage les actions suivantes:
-modifications des viroles du four qui semblent être un point faible par les quelles les gaz peuvent s'échapper; ainsi que des cheminées afin d'exclure tout bouchage;
-mise en place de peinture anti-oxydante sur le béton;
-application d'une couche de feutre souple sur toute la hauteur du béton afin d'éviter tout contact entre le noir d'acétylène et les spires;
-aspiration du noir d'acétylène à chaque cycle et inspection du béton pour détecter toute dégradation;
-constitution une réserve de coke et de sable afin de lutter contre les incendies;
-rédaction d'une consigne de mesures à prendre en cas de feu;
-constitution d'un stock d'EPI et autres matériels d'intervention (pelle,outillage,...).
Un avis favorable au redémarrage du four D6 est donné à l'exploitant sous réserve du respect des actions envisagées et de toute autre mesure de prévention et de protection.

N°36027 - 15/01/2009 - FRANCE - 41 - BLOIS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Lors du dépotage d'une citerne de bitume dans une entreprise, le conducteur branche le flexible sur les installations de son client. Un opérateur enclenche à son tour la pompe d'aspiration. Le chauffeur constate une fuite d'air et tente de resserrer le raccord sans stopper le dépotage. Le raccord se déconnecte et le conducteur qui ne porte pas de visière rabattue reçoit des projections de bitume sur le visage et les pieds. Le médecin lui prescrit 5 jours d'arrêt. Le responsable de l'entreprise de transport diffuse à ses employés un communiqué rappelant les consignes de sécurité. Parmi les points de recommandation figurent : que le bitume est dangereux par sa haute température et que ses brûlures ne sont jamais anodines, qu'il convient également de stopper le dépotage avant toute intervention sur les flexibles (resserrage des raccords) et de porter une visière rabattue dés que l'opérateur est proche des connections. Le matériel (visière) doit être vérifié avant chaque intervention voire changé au besoin.

N°37580 - 25/11/2008 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine fabricant du graphite, vers 1h du matin, la mise hors service d'une sonde de température provoque l'ouverture d'une électrovanne d'entrée d'eau de ville dans une tour de lavage. La capacité se remplie ainsi d'eau et atteint le niveau d'une canalisation reliant la tour à l'évent d'une cuve d'acide chlorhydrique (utilisé comme neutralisant). L'eau s'introduit dans une cuve contenant 1000 litres d'acide. Il s'ensuit une réaction exothermique avec jets d'acide.
La vanne de raccordement aux égouts est fermée manuellement par un agent. L'effluent s'accumule ainsi dans une fosse de décantation de 12m³ souterraine située en amont de la vanne de barrage. Aucune pollution n'est constatée dans le réseau d'asssainissement communal en sortie du site, et aucune victime n'est recensée.
A la suite du sinistre, l'exploitant fait traiter les effluents acides par une société spécialisée. La canalisation reliant l'évent de la cuve d'acide à la tour est supprimée. Des flotteurs sont également mis en place au niveau de la tour de lavage et une consigne d'exploitation est créée.

N°34773 - 26/06/2008 - FRANCE - 72 - LE BAILLEUL
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication d'enrobé, un feu se déclare vers 9h30 sur une chaudière à la suite de la rupture du serpentin d'huile de chauffe (température 330°C, pression 7 bars). Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 extincteurs à poudre. Aucun blessé et aucune conséquence environnementale ne sont à déplorer mais 20 employés sont en chômage technique.

N°34680 - 07/06/2008 - FRANCE - 54 - PAGNY-SUR-MOSELLE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de produits minéraux non métalliques, un feu se déclare vers 16 h sur un four utilisé dans la transformation du graphite à la suite d'une fuite d'eau sur le circuit de refroidissement. Les gaz produits s'enflamment dans le conduit de ventilation chauffé au rouge et propagent la chaleur à une cheminée d'évacuation utilisée par un deuxième four. De l'azote est injecté pour faire baisser la température à l'intérieur du four. Les services de secours mettent également en uvre plusieurs lances incendie pour assurer le refroidissement des installations, et des extincteurs pour circonscrire le feu.

N°34258 - 21/02/2008 - FRANCE - 17 - SAINTES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un feu sur une pompe à huile se déclare vers 8 h dans une usine de fabrication de produits minéraux non métalliques. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide d'une lance à mousse. L'activité est mise à l'arrêt et 4 personnes sont en chômage technique partiel.

N°35217 - 09/01/2008 - FRANCE - 63 - SAINT-ELOY-LES-MINES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de laine de roche, le mauvais resserrage d'une bride de canalisation de fond de cuve entraine une fuite de 14 m3 de phénol dans une capacité de rétention au sein d'un local de stockage fermé. La production de l'établissement n'est pas stoppée. Le POI de l'établissement est déclenché. Aucune conséquence à l'extérieur du bâtiment de stockage n'est toutefois constatée. Le coût de l'incident est évalué a 20 kEuros.
L'absence de détecteur de fuite et les difficultés d'accès aux vannes d'isolement manuelles de fond, en raison de la toxicité du produit, ne permettent pas de stopper rapidement la fuite. L'obligation d'avoir recours à un intervenant extérieur spécialisé pour assurer le pompage a généré un délai de 11h30 entre la recherche d'un prestataire et le début du pompage. Le temps écoulé entre la découverte de la fuite et la fin du pompage a été de 40 h.
Un plan d'actions correctives est élaboré par l'exploitant (instruction spécifique pour le contrôle après maintenance dans cette partie de l'établissement, mise en place de détecteurs de fuite, étude du déport possible des commandes de vannes, établissement avec un prestataire extérieur d'un contrat spécifique pour assurer des interventions en urgence,...). Une action de contrôle de l'application des mesures proposées sera réalisée par l'inspection des installations classées à l'occasion d'une inspection du système de gestion de la sécurité (SGS).

N°34027 - 20/12/2007 - FRANCE - 54 - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine chimique produisant du carbonate de sodium, 45 m³ d'eau ammoniaquée à 22 g/l se déversent accidentellement dans le bassin de décantation de 23 ha du site. Le nuage d'ammoniac (NH3) formé par vaporisation au dessus du bassin qui ne peut se disperser en raison des conditions météorologiques défavorables (- 4 °C, brouillard, vent faible), dérive vers Nancy entre 19h30 et 22 h. Une forte odeur incommode les riverains de Laneuville-les-Nancy, Jarville-Vandoeuvre et du sud de l'agglomération nancéenne ; la police et les pompiers recenseront 600 appels téléphoniques lors de cette période.
La préfecture met en place une cellule de crise. Des messages radio invitent la population à se confiner. Une centaine de pompiers est mobilisée pour des mesures de toxicité dans le périmètre impacté et informer la population. La concentration en NH3 atteint 50 à 60 ppm au droit de l'émission, pour être comprise entre 10 à 32 ppm hors de l'usine (VME et VLE NH3 : 20 et 50 ppm). L'alerte sera levée à 23h30 et l'exploitant diffuse un communiqué de presse
L'eau ammoniaquée provient du chaulage du chlorure d'ammonium lors de la fabrication du carbonate de sodium. Il s'agit d'un sous-produit de fabrication habituellement distillé pour séparer l'NH3 gazeux recyclé dans le procédé et les eaux salines transférées dans un bassin de décantation avant rejet dans le milieu naturel. Ces rejets salins sont chargés d'impuretés (gypse) qui précipitent dans la solution à distiller et incrustent les appareils et tuyauteries. Le jour de l'accident, une croûte de gypse se décroche lors du redémarrage d'un groupe de distillation et colmate l'aspiration de la pompe d'envoi des rejets salins vers le bassin de décantation. Lors de l'intervention de maintenance inopinée qui suit, un opérateur coupe les colonnes à distiller à leur sortie tout en oubliant d'arrêter l'alimentation en liquide de l'une d'entre-elles. Après le décroûtage de l'installation, la colonne qui s'est progressivement remplie de liquide ammoniaqué non distillé en raison d'une pression de charge liquide supérieure dans la colonne à la pression de la vapeur est ouverte sur la pompe d'envoi au bassin de décantation, conduisant ainsi à un déversement de liquide non distillé dans le bassin durant 15 min.
Plusieurs actions correctives sont réalisées après cet accident : modification en la détaillant de la procédure d'exploitation, formation des équipes à cette nouvelle procédure, installation de capteurs d'NH3 en sortie de colonne de distillation, abaissement du seuil d'alarme des capteurs au niveau du bassin de décantation...

N°33156 - 28/06/2007 - FRANCE - 16 - L'ISLE-D'ESPAGNAC
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans un bâtiment industriel, un feu se déclare vers 4h04 sur une cuve de bitume entre la tourelle de fabrication et les 3 cuves de réception du produit. Les pompiers mettent en uvre une lance à débit variable, une lance à mousse et deux extincteurs de 9 Kg pour maîtriser lincendie. Des conteneurs qui contiennent des produits non identifiés sont refroidis. Larrivée du gaz alimentant la chaudière est coupée. Un pompier est légèrement blessé au niveau du bras droit à la suite d'une décharge électrique. Deux personnes sont en chômage technique pour une durée indéterminée.

N°33467 - 26/06/2007 - FRANCE - 14 - CONDE-SUR-NOIREAU
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de production de plaquettes de freins, un feu se déclare vers 22 h sur l'une des 6 chaînes de l'usine. Le feu a pris dans une "volafugeuse" avant de se propager à un dépoussiéreur. Les machines de l'atelier sont arrêtées et 62 personnes sont évacuées. Une quarantaine de pompiers maîtrise l'incendie et évacue les fumées. Aucune victime n'est à déplorer et le travail reprend au petit matin sur les 5 chaînes non accidentées.

N°33104 - 13/06/2007 - FRANCE - 80 - PUZEAUX
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un incendie se déclare à 16 h dans un entrepôt abritant du bitume en plaque (10 m³), ainsi que des stocks d'acide, d'huile et d'oxyde de fer. Les pompiers mettent en uvre une lance à débit variable et une lance à mousse pour éteindre le feu et protègent les stocks au moyen d'une lance à queue de paon. Les eaux de ruissellement sont contenues dans un bac de rétention de l'établissement. Un sapeur pompier est brulé à l'épaule lors de l'intervention. Aucun chômage technique n'est envisagé.

N°32901 - 21/04/2007 - FRANCE - 41 - CORMENON
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un feu se déclare vers 22 h dans une cuve de stockage de goudron vide de 150 m³ (11 m de haut) d'une usine de fabrication de produits minéraux. Les pompiers remplissent la cuve à l'aide de 2 petites lances. L'intervention des secours s'achève vers 1 h.

N°32084 - 25/07/2006 - FRANCE - 73 - LA BATHIE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Le colmatage d'une conduite d'évacuation entraîne le débordement des effluents d'un bassin de lévigation (décantation des corindons) vers le réseau des eaux pluviales (EP) et l'ISERE. Le rejet des EP se faisant hors d'eau, une berge est également recouverte sur 50 m² par une pellicule blanchâtre d'alumine inerte et de pH neutre à ce stade. L'exploitant arrête les installations, débouche la canalisation en cause et alerte le service des installations classées. Par ailleurs, il nettoiera la berge et isolera le bassin de lévigation du réseau EP. La zone industrielle sera dotée d'un bassin de sécurité.

N°32506 - 18/07/2006 - FRANCE - 76 - YAINVILLE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un feu de fluide caloporteur se déclare dans une usine de fabrication de produits minéraux à la suite d'une perte d'étanchéité sur une bride. Selon l'inspection, le point éclair extrêmement bas du produit (- 25°C -30 °C) et des conditions caniculaires seraient à l'origine du départ de feu. Les joints des brides sont changés et leur étanchéité est fréquemment contrôlée durant 5 jours.

N°32128 - 20/06/2006 - FRANCE - 76 - YAINVILLE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un 1er feu se déclare au niveau du séchoir à carton d'une unité de fabrication de plaques cellulosiques asphaltées. Selon l'exploitant, les conditions de fonctionnement du séchoir n'auraient pas été adaptées à une série de feuilles de carton plus fines qu'à l'accoutumée. L'incendie est rapidement maîtrisé par le réseau sprinklage mais engendre l'arrêt de la chaîne de fabrication de faitières dont certaines en restant immergées dans le bac d'imprégnation de bitume porté à 180 °C, vont s'enflammer. Les 40 pompiers mobilisés maîtrisent ce 2nd départ de feu mais des faiblesses dans la collaboration entre les secours et les employés de l'usine sont mises en avant. L'activité reprend le lendemain matin après réparations. Le coût de l'incendie se monte à 40 000 euros. Confinées dans le sous-sol du bâtiment qui forme rétention, les eaux d'extinction (15 m³) sont pompées, stockées dans des conteneurs entreposés sur la dalle extérieure du site puis réutilisées dans le process. Toutefois, l'inspection des installations classées constate que le confinement d'eaux d'extinction incendie ayant ruisselé sur la dalle extérieure ne pourrait être assuré que pour une durée limitée. En effet, de tels effluents seraient collectés dans un canal alimenté en continu par les effluents d'usines non identifiées avant de passer par un ouvrage de sectionnement et d'être rejetés dans la SEINE. En outre, la vanne de sectionnement ferme mal et n'assure pas une parfaite étanchéité.

N°31241 - 30/12/2005 - FRANCE - 84 - AVIGNON
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de produits minéraux non métallique pour couverture, isolation et étanchéité, un feu se déclare dans un conduit d'aspiration des vapeurs de process. L'établissement est en arrêt pour maintenance annuelle lors des faits. L'incendie qui s'est propagé à l'ensemble du conduit, sera maîtrisé en 1 h à la suite de l'intervention du personnel de l'usine, puis des pompiers externes. Une caméra thermique permet de vérifier l'absence de points chauds subsistants. Les dommages matériels sont minimes. Bien qu'un plan de prévention et un permis de feu aient été préalablement établis, l'inflammation par une étincelle de poussières de voile de verre présentes dans le conduit serait à l'origine de l'accident.

N°31184 - 20/12/2005 - FRANCE - 25 - PONTARLIER
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de plaques d'isolation minérales, un feu se déclare de nuit sous toiture au niveau d'un séchoir. L'incendie intéresse plus particulièrement les gaines de ventilation associées au dispositif de séchage. A l'arrivée des secours, le personnel de l'entreprise a partiellement éteint l'incendie au moyen des RIA. L'intervention des pompiers durera 3h30. Aucune conséquence humaine ou environnementale n'est relevée.

N°31551 - 07/09/2005 - FRANCE - 26 - SAVASSE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication et de transformation de matériaux enrobés, une cuvette de rétention non-étanche au niveau d'un stockage de liants conduit à une pollution du sol par des hydrocarbures liquides. Le sol pollué est décaissé sur 1,5 m de profondeur et 3 m² de surface, au niveau de la zone non-étanche de la cuvette de rétention et sous la dalle de celle-ci. Les gravats pollués récupérés sont stockés sur une zone spécifique protégée par une bâche plastique, dans l'attente de leur évacuation vers un centre agréé. Une rétention provisoire est mise en place au niveau de la brèche de la cuvette, le fond de celle-ci étant recouvert d'une couche de bitume figée sur une surface importante. L'exploitant prend plusieurs engagements : prélèvements et analyses pour vérifier l'impact de la pollution sur le sous-sol, nettoyage et remise en état de la rétention, installation de 2 piézomètres en aval de l'établissement pour surveiller la qualité des eaux souterraines.

N°30402 - 03/08/2005 - FRANCE - 59 - COURCHELETTES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de produits minéraux non métalliques, un feu se déclare dans une unité de stockage de bitume en cours de démontage. L'intervention d'une cinquante de pompiers pendant plus de 5h30 permettra de circonscrire l'incendie.

N°30210 - 04/07/2005 - FRANCE - 63 - SAINT-ELOY-LES-MINES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de produits minéraux non métalliques, un feu se déclare dans un bâtiment de 3 500 m², éloigné des zones de stockage de produits toxiques, abritant uniquement des produits finis (laine de roche). Le POI de l'établissement n'est pas déclenché mais les procédures appliquées sont similaires, les pompiers intervenant pour parfaire l'extinction et refroidir l'ossature du bâtiment. L'incendie détruit 200 palettes de laine de roche conditionnées dans des films plastiques. Un départ de feu sur un équipement d'emballage manuel des palettes par housse plastique serait à l'origine de l'incendie.

N°29470 - 19/03/2005 - FRANCE - 56 - PLOEMEUR
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un feu se déclare dans un atelier technique de 200 m² utilisé pour le tamisage et le lavage de roches et de sables de construction. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 4 h d'intervention, 10 personnes sont en chômage technique.

N°29194 - 01/02/2005 - FRANCE - 73 - LA BATHIE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de produits minéraux, une fuite d'effluents acides se produit sur un bac de 20 m3 de la station de neutralisation du site. Lorsque les employés de l'usine découvrent cette fuite, l'effluent s'est répandu sur le sol goudronné et s'écoule dans une bouche d'égout située à 12 m. Les pompes de relevage des effluents acides sont stoppées, ainsi que les opérations de lavage. Les effluents rejetés sont légèrement acides (0,022 %) et contiennent des grains de corindon blanc inertes. Pour neutraliser l'effluent, 4 sacs de 25 kg de chaux stockés dans la station seront déversés respectivement sur le sol, dans le bac de 20 m³, et dans le bac de pompage (2 sacs). Bien que l'essentiel du corindon (plusieurs tonnes), ayant décanté, soit resté dans le bac, une partie non négligeable s'est échappée et déposée sur le sol. Aucun impact visuel (mortalité de poisson, présence de matière en suspension ou sédimentation) sur l'ISERE n'est relevé après l'accident. La rupture de la partie en béton du bac, située au-dessus de la vanne de pied est à l'origine de l'accident. L'attaque localisée du béton serait due à une infiltration d'acide au travers d'une portion de carrelage présentant des signes d'usure mécanique, celle-ci résultant de l'abrasion provoquée par la canne de brassage utilisée ponctuellement pour débloquer les pales de l'agitateur lors d'une arrivée trop importante de grains de corindon. Différentes mesures sont prises pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident : limitation du risque de blocage de l'agitateur en vidangeant périodiquement le bac et en étudiant l'efficacité d'un tamisage humide des grains, définition d'une nouvelle méthode de déblocage de l'agitateur (canne de brassage moins agressive vis à vis des parois du bac, précision du lieu, de la durée...). L'organisation régulière de simulations de situations d'urgence ayant montré son efficacité (le personnel a réagi avec rapidité et efficacité), cette démarche sera poursuivie.

N°28186 - 15/09/2004 - FRANCE - 57 - WOIPPY
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un incendie se produit sur une cuve de préparation de bitumes dans une société spécialisée dans la fabrication des liants routiers. Le 14.09, la production de bitume est transférée de la cuve de préparation vers la cuve de stockage extérieure. Seuls 200 kg de bitumes résiduels demeurent dans la cuve de préparation. Le couvercle de cette-dernière est fermé, de même que les vannes de transfert vers la cuve extérieure. Ces opérations effectuées, les employés quittent le site vers 20h30. Lors de la prise de poste à 5h45, ils aperçoivent des flammes sortant du trou d'homme sur le couvercle de la cuve de préparation. Les moteurs des homogénéisateurs et des fils électriques brûlent. Le site est mis en sécurité. Les secours interviennent (camion pompe et émulseur) ; 3 m³ d'eaux d'extinction seront retenus dans la cuvette de rétention. Le sinistre est éteint et les secours quittent le site en milieu de matinée, le 15.09. L'incendie provoque des dégâts matériels (homogénéisateurs, installations électriques et différentes chaînes de mesure et de contrôle) et des pertes d'exploitation estimées à 1,28 M.euros. La cause de l'accident n'est pas déterminée au 21.09 ; l'hypothèse principale retenue consiste en un feu d'origine électrique qui se serait déclaré au niveau des homogénéisateurs (groupes motoréducteurs).

N°28475 - 02/07/2004 - FRANCE - 65 - PIERREFITTE-NESTALAS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de produits minéraux non métalliques, des fumées s'échappent d'une trappe basse au pied de l'un des 2 silos en béton, stockant 150 t de coke chacun. Le coke étant en combustion, les pompiers sont alertés. L'exploitant vidange le silo par le haut. Le coke en combustion est étalé dans des zones imperméabilisées à l'écart des installations. Les tas ainsi constitués sont arrosés modérément jusqu'à l'extinction complète du coke. Aucune victime, ni aucun impact sur l'environnement ne sont signalés.

N°26875 - 26/03/2004 - FRANCE - 01 - NURIEUX-VOLOGNAT
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une centrale d'enrobage, un incendie se déclare en cours de production au niveau du dépoussiéreur. Seuls des dommages matériels sont à déplorer, le dépoussiéreur étant détruit.

N°27304 - 21/01/2004 - FRANCE - 59 - COURCHELETTES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une société de fabrication de produits bitumineux, des flexibles de raccordement éclatent à la suite d'une surpression dans une tuyauterie d'huile de chauffe. De l'huile se répand dans les bacs de rétention des cuves et dans le réseau des eaux pluviales de voirie. Une autre partie, projetée sur le toit du bâtiment, rejoint le réseau des eaux pluviales 'toiture'. Contrairement au réseau 'voirie', le ré-seau 'toiture' n'est pas raccordé à un séparateur d'hydrocarbures et le polluant se déverse ainsi dans le collecteur principal d'une col-lectivité. A la suite de pluies importantes, les pompes de relèvement démarrent et une partie des effluents rejoint la SCARPE ; une nappe d'hydrocarbures s'étend progressivement sur 5 100 m². Les pompiers mettent en place des barrages flottants et une société spécialisée pompe le produit.

N°25611 - 07/09/2003 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un dimanche après-midi, un feu se déclare sur un four de purification dans une usine de production de graphite et de composés à base de fibres de carbone. Ce type de four à induction est destiné à la purification du graphite à l'aide de chlore (Cl2). Les détections de fuites de Cl2 et d'eau en place donnent l'alerte, l'alimentation en Cl2 s'arrête automatiquement et le personnel applique les consignes prévues : alerte des pompiers, arrêt de la fourniture en eau, évacuation des bouteilles de chlore et coupure de l'alimentation électrique du four. Avant de pénétrer dans les locaux, les pompiers ouvrent une partie du toit pour évacuer les épaisses fumées émises. Des analyses montrent des teneurs en monoxyde de carbone (CO) de 5 à 12 ppm. Le sinistre est maîtrisé à l'aide de coke en poudre mis autour du four pour abaisser sa température qui atteint 2 600 °C en fin de cycle. L'unité reste sous surveillance durant toute la nuit. Le refroidissement complet devrait prendre plus de 2 jours ; seul l'atelier de purification est à l'arrêt, la production du site n'étant pas affectée. L'origine de l'accident est inconnue. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de fournir un rapport précisant les circonstances et les causes de l'accident, les effets sur les personnes et l'environnement, les mesures prises pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident, ainsi que celles prises pour remettre en service l'atelier de purification.

N°25489 - 01/09/2003 - FRANCE - 76 - YAINVILLE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un incendie se déclare sur un stock de bitume dans le sous-sol de 10 000 m² d'une usine de fabrication de produits minéraux non métalliques. Les 52 employés sont évacués. L'accès au sinistre est difficile, les pompiers doivent intervenir avec des appareils respiratoires individuels (ARI). L'incendie est éteint par noyage après 3,5 h de lutte. Une société de pompage procède à l'épuisement du sous-sol. La reconnaissance des lieux est ensuite effectuée, sous ARI, par les pompiers et les responsables de l'usine. L'exploitant prévoit la mise en chômage technique de 30 employés durant 15 jours.

N°24855 - 14/06/2003 - FRANCE - 69 - CHASSIEU
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un samedi, dans une usine de fabrication de bitume et revêtements routiers, une explosion, suivie d'un incendie, se produit sur la partie haute d'un réservoir contenant du bitume fluxé. La coupelle formant la partie haute de celui-ci et un évent sont arrachés par la déflagration. Tous les luminaires de l'atelier situé à proximité sont détruits. Lors de l'intervention des pompiers équipés de lances à eau, le bouillonnement fait sortir du bitume de la cuve. Un arrosage continu après l'extinction a permis de refroidir suffisamment la cuve pour éviter toute extension du sinistre, seul le calorifuge d'une cuve située à proximité est endommagé. Le site est mis en sécurité par arrêt des alimentations électriques et de gaz. Les eaux d'incendie contenues dans le bac de rétention sont pompées et détruites. La cuve impliquée dans le sinistre était remplie au 1/3 pour une capacité totale de 60 m³ de bitume maintenu en température par un serpentin d'huile chauffée. Selon l'exploitant, le système de sécurité, constitué par un arrêt du dispositif de chauffe lorsque le bitume atteint 150 °C, aurait fonctionné normalement mais, compte tenu de la température extérieure exceptionnelle (38°C), il n'aurait pas pu éviter une surpression. La cuve n'était pas équipée de capteur de pression et l'évent, retrouvé sur le sol à une dizaine de mètres, semble en bon état. L'exploitant effectue une enquête approfondie pour déterminer l'origine de l'accident et proposer, dans les meilleurs délais, à l'inspection des installations classées, l'étude et la mise en place de mesures pour diminuer la probabilité de renouvellement de ce type d'accident.

N°24355 - 24/03/2003 - FRANCE - 23 - GENOUILLAC
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de laine de roche polymérisée, un bourrage se produit vers 16h30 sur l'étuve d'une ligne de polymérisation. La production est arrêtée et la ligne est vidée. Lors du redémarrage de l'installation à 18h15, un feu se déclare en sortie de l'étuve déclenchant l'intervention du personnel avec 2 RIA et l'arrêt du filage. L'extinction, obtenue en quelques minutes sur la sortie de l'étuve, est immédiatement suivie d'un incendie dans les gaines d'aspirations et d'une explosion dans la cheminée de l'usine située à 100 m. L'explosion souffle une plaque métallique de 20 m², incomplètement boulonnée sur la base de la cheminée, qui retombe à proximité sans causer de dommage. Dans le même temps, les arrivées de gaz naturel et d'oxygène sont coupées et le cubilot est vidangé. La température monte rapidement dans l'étuve et l'incendie se poursuit dans les gaines. Le personnel poursuit le refroidissement des gaines et de l'étuve jusqu'à l'arrivée des vers 18h30. Ces derniers, font évacuer le personnel non indispensable et poursuivent le refroidissement jusqu'à l'extinction vers 21h30. Outre l'arrachement de la plaque obturatrice de la cheminée, l'incendie a entraîné lui-même la destruction du revêtement, des calorifuges et des manchons de raccordement d'une partie importante des gaines d'évacuation des gaz de la ligne de fabrication, la mise hors service de groupes et moteurs d'entraînement des tapis de l'étuve et des ventilateurs, de leurs câblages électriques et la destruction partielle d'un poste de commande et des câblages électriques d'une autre ligne de production. Le personnel des 2 lignes endommagées reste employé sur l'atelier de finition ou sur la remise en état. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté complémentaire demandant à l'exploitant de réactualiser l'étude de danger de son établissement. L'analyse des causes montre que les dépôts de liants subsistant dans l'étuve maintenue en température (280 °C) après son vidage, ont subi une lente décomposition restituant les composés organiques de base. Lors du redémarrage de l'installation, l'apport d'air a initié l'incendie à la sortie de l'étuve, favorisé sa propagation dans les gaines et la combustion incomplète des dépôts de matières organiques. Leur décomposition en COV et en CO s'ajoutant aux autres gaz chauds a permis la formation d'une atmosphère explosive en pied de cheminée.

N°22794 - 30/07/2002 - FRANCE - 89 - CHAMPLAY
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
En fin d'après-midi, un incendie se déclare sur une chaudière à goudron. Le feu menace une cuve à fioul de 3 m³, que les secours arrosent à titre préventif. Le feu est circonscrit 1h10 plus tard. Des rondes sont effectuées pendant une partie de la nuit.

N°21134 - 08/08/2001 - FRANCE - 76 - MARTAINVILLE-EPREVILLE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une centrale d'enrobage, après 20 min de fonctionnement normal, l'opérateur s'aperçoit que la température de l'agrégat baisse dans le four de préchauffe (tambour sécheur-mélangeur) et augmente la puissance de chauffe du brûleur sans résultat. Il arrête le brûleur et une explosion se produit dans le four projetant à plus de 150 m des éléments du pré-séparateur de poussières dans un champ voisin et au delà d'une route. Le filtre à poussières est soufflé. L'explosion ne fait aucune victime et les dégâts matériels sont limités malgré la proximité de la cabine de pilotage de la centrale (10 m) et la présence d'une cuve de propane (70 m³) à 20 m. Les dommages matériels sont de l'ordre de 2 MF. Une expertise montre qu'un dérèglement du brûleur d'origine mécanique ou électrique (mauvaise réception des ordres de commande) a pu générer des imbrûlés combustibles explosant sur un point chaud après mélange avec l'air de combustion lors de l'arrêt de la flamme. Une analyse par la méthode de l'arbre des causes montre la possibilité de 16 modes de défaillance possibles. L'exploitant met en place les mesures compensatoires correspondantes dont changement du type de brûleur, nouvelle séquence de sécurité avant démarrage, détection de flamme, contrôles du fonctionnement du ventilateur asservi à l'alimentation de gaz, de dépression avec alarme, de la température en entrée de filtre. Des trappes de surpression seront mises en place sur le pré-filtre et sur la conduite d'aspiration.

N°21131 - 20/07/2001 - FRANCE - 76 - ROUXMESNIL-BOUTEILLES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Alerté par des riverains, les pompiers interviennent pour limiter une pollution par des hydrocarbures apparue sur 100 m d'un fossé d'écoulement d'eaux pluviales d'une zone industrielle : mise en place de plaques de matériaux absorbants et d'un barrage pour éviter que la pollution rejoigne l'ARQUES, exutoire du fossé. Cette pollution provient d'une centrale fixe d'enrobage à chaud, lors d'une livraison de matières bitumineuses par un camion citerne 2 jours plus tôt. Le dépotage dans une cuve (60 m³) a provoqué une projection d'émulsion bitumineuse par le bras de chargement utilisé pour le remplissage des camions, sa vanne étant restée en position ouverte. Environ 0,5 à 1 t d'émulsion bitumineuse se sont déversées dans la cuvette de rétention dont la vanne de vidange était partiellement fermée et a permis l'écoulement dans le réseau de collecte des eaux pluviales. Le dispositif débourbeur/déshuileur situé sur ce réseau n'a pas pu jouer son rôle en l'absence d'entretien et de curage. L'inspection des installations classées constate les diverses infractions et propose un arrêté préfectoral de mesure d'urgence pour la remise en état du site, la réalisation de contrôles de la pollution et de l'état des installations en cause.

N°20444 - 08/06/2001 - FRANCE - 89 - SENS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un feu se déclare dans une usine de fabrication de panneaux sandwich et détruit 500m² de bâtiment. Une unité de collage est détruite.

N°20546 - 15/05/2001 - FRANCE - 60 - FORMERIE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une fabrique de produits routiers et autres produits à base de pétrole, un incendie se déclare sur la chaudière principale de l'unité de distillation en phase de redémarrage. Un dégagement anormal de fumée en haut de la cheminée attire l'attention du responsable de fabrication qui se dirige vers la salle de contrôle où se situe l'opérateur surveillant l'unité : aucune alarme sonore ou visuelle ne s'est activée. Les 2 employés constatent des flammes au bas de la chaudière qui s'étendent à un local attenant abritant le réseau de câbles de contrôle de l'unité. Ils tentent de maîtriser le feu avec 1 extincteur et le renfort de 2 autres employés munis d'extincteur. Les pompiers sont alertés et maîtrisent l'incendie en ½ h (40 pompiers mobilisés). Les eaux d'extinction sont en partie canalisées par un barrage de sable, s'écoulent vers des séparateurs à hydrocarbures équipant le site ou s'infiltrent dans le sol. Un dysfonctionnement mécanique de l'électrovanne située sur le circuit d'alimentation en fioul domestique de la chaudière aurait permis son accumulation depuis la dernière utilisation. Une vaporisation partielle et/ou un reflux du fioul liquide dans le conduit horizontal de la cheminée aurait provoqué l'incendie à l'allumage de la chaudière. L'exploitant prévoit de décaper les terres polluées, isoler et éloigner le câblage électrique et le local de commande par rapport à la chaudière dont l'alimentation en fioul sera modifiée.

N°20296 - 01/05/2001 - FRANCE - 67 - ALTENSTADT
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un incendie se déclare sur un stock de palettes.

N°20163 - 09/03/2001 - FRANCE - 18 - SAINT-FLORENT-SUR-CHER
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un feu se déclare sur une centrale d'enrobage peu après la mise en service du brûleur à gaz du tambour sécheur. Un dysfonctionnement empêche le démarrage du système d'amenée des produits et provoque une élévation anormale de la température des granulats. Des particules emportées par les gaz de combustion enflamment des filtres à manches contenus dans une enceinte de 7 x 3 x 3 m. Les secours refroidissent d'abord le caisson de filtration avant de le remplir. L'intervention (1h45) permet d'éviter la propagation de l'incendie aux installations voisines (stockage de bitume).

N°18467 - 03/07/2000 - FRANCE - 41 - CORMENON
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Une fuite accidentelle d'huile minérale provenant d'un établissement industriel, entraîne une réduction des échanges gazeux air/eau dans la GRENNE.

N°16107 - 31/07/1999 - FRANCE - 54 - PAGNY-SUR-MOSELLE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine d'imprégnation de graphite, un incendie se déclare à la suite de l'emballement d'une chaudière.

N°15842 - 09/07/1999 - FRANCE - 12 - CRUEJOULS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de poudre de joints pour carrelage, un incendie détruit 2 bâtiments de 600 m² chacun abritant des matières premières (sacs de colorants en poudre d'oxyde de fer, sacs neufs, etc.). Une CMIC intervient à la suite du déversement des eaux d'incendie colorées dans un ruisseau à sec alimentant le DOURDOU. Un barrage est mis en place sur le ruisseau et un autre sur le parking de l'usine. L'arrosage des bâtiments est arrêté. Les eaux polluées sont pompées et stockées dans une citerne.

N°14353 - 15/11/1998 - FRANCE - 63 - SAINT-ELOY-LES-MINES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de laine de roche, suite à une perforation du réfractaire, un four électrique se vide de sa lave en fusion, provoquant beaucoup de fumées et de petites explosions dues au contact de fer en fusion produit lors du process et d'eau de refroidissement. Les pompiers interviennent pour refroidir 150 m³ de lave retenus par une digue mise rapidement en place. Une hauteur de bain insuffisante, une position basse des électrodes et la défaillance du réfractaire dans la zone concernée ont conduit à une surchauffe de la paroi métallique du four. Il n'y a ni victime ni atteinte à l'environnement. L'intégralité du réfractaire du four est changée, celui de la zone défaillante est remplacé chaque mois.

N°12280 - 12/01/1998 - FRANCE - 30 - TRESQUES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de béton alvéolaire, la porte (3 t) d'un four autoclave sous-pression (diam. 2,65 m / Long. 37 m / P. service 12 b) alimenté par une chaudière est projetée à 30 m détruisant des poteaux en béton sur son passage. Fixations arrachées au sol, l'autoclave recule de plus d'un mètre. Un mort et 6 blessés dont 3 gravement brûlés et/ou atteints par l'effet de souffle sont à déplorer. Les dommages matériels sont importants. L'accident a eu lieu à 4 b, lors de la montée en pression du réacteur. Une défaillance du dispositif de commande de la porte est suspectée. D'importants moyens de secours interviennent (6 médecins, 5 ambulances, 4 hélicoptères...). Les pertes d'exploitation sont limitées, 40 personnes sont en chômage technique.

N°11904 - 17/11/1997 - FRANCE - 73 - LA LECHERE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Une usine de fabrication de produit minéraux non organiques rejette des effluents cyanurés dans l'ISERE qui est polluée sur 2 km. La faune est atteinte (80 kg de poissons). La gendarmerie et les garde-pêche effectuent des prélèvements d'eaux et de poissons. Des prélèvements sont également effectués au niveau des rejets des usines situées dans la vallée.

N°11789 - 06/11/1997 - FRANCE - 59 - BOUCHAIN
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Des hydrocarbures et des huiles provenant d'une entreprise d'enrobage polluent l'ESCAUT sur 5 km. Plusieurs boudins absorbants sont installés.

N°11165 - 30/07/1997 - FRANCE - 69 - ARNAS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une centrale d'enrobage, le dessertissage d'un pistolet de remplissage provoque le déversement de 600 l de gasoil dans une cuvette de rétention et 3000 l puis dans le NIZERAND. Une nappe d'hydrocarbure de 50 m sur 6 m est visible à la surface de l'eau. Les secours mettent en place un barrage flottant pour contenir la pollution et dispersent des produits absorbants.

N°12449 - 12/05/1997 - FRANCE - 54 - PAGNY-SUR-MOSELLE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un déversement accidentel de 50 l de résines phénoliques provenant d'une entreprise de fabrication de produits non métalliques pollue la MOSELLE.

N°11762 - 11/05/1997 - FRANCE - 67 - STRASBOURG
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un feu se déclare sur une cuve contenant 26 t de bitume dans l'enceinte d'une société fabriquant des produits d'étanchéification.

N°8311 - 12/09/1996 - FRANCE - 67 - DUTTLENHEIM
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une émaillerie, un incendie se déclare dans un silo contenant de la sciure de bois.

N°8743 - 13/02/1996 - FRANCE - 59 - SANTES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Le dysfonctionnement électrique d'une pompe de transfert provoque le déversement accidentel d'une émulsion de bitume. La DEÛLE et le chemin de service sont atteints.

N°7592 - 09/10/1995 - FRANCE - 60 - PRECY-SUR-OISE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Lors de la vidange d'une chaudière vers une cuve, 500 à 1 000 l d'huile de chauffe se déversent dans le canal de l'OISE. La rivière est polluée sur plusieurs centaines de mètres de long et 50 m de large. Aucune mortalité de poissons n'est constatée mais la flore est fortement atteinte. L'administration constate les faits.

N°8102 - 03/10/1995 - FRANCE - 59 - BOUCHAIN
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un écoulement d'hydrocarbures provenant d'une entreprise d'enrobés pollue le canal de l'ESCAUT sur 3 000 m². Des produits dispersants sont pulvérisés sur la nappe polluante.

N°10466 - 14/09/1995 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans un atelier de purification de graphite, le circuit de refroidissement d'un four électrique fuit, l'eau se décompose au contact des matériaux portés à une température de 1 800°C; le mélange gazeux (hydrogène, air...) explose. Le four et la toiture qui le recouvre sont détruits. Le carbone contenu dans le four est éparpillé et s'enflamme. Les riverains alertent les pompiers. L'incendie est éteint avec de la poudre (dont du carbone). Le circuit de refroidissement avait été vérifié peu de temps auparavant en exerçant une surpression de 20 bars pendant 2 h. Aucune victime ni impact sur l'environnement n'est à signaler.

N°10465 - 05/09/1995 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine de fabrication de graphite, l'étanchéité du récipient contenant la matière première carbonée (viscose) est trop élevée. Au cours du traitement dans un four, la pression des matières volatiles augmente, le récipient puis le four explosent. Le feu est éteint à l'aide de 3 extincteurs de 6 kg de CO2. Les alimentations en combustible et en air du four sont coupées. Il n'y a ni victime ni impact sur l'environnement.

N°5674 - 30/07/1994 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un incendie détruit un bâtiment de 2 000 m² abritant une entreprise spécialisée dans la conception de produits isolants. La charpente métallique n'a pas résisté à la forte chaleur ; 20 personnes sont en chômage technique. Le coût total des dommages est estimé 45 MF.

N°5176 - 08/04/1994 - FRANCE - 54 - PAGNY-SUR-MOSELLE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Dans une usine d'imprégnation de graphite, la surchauffe d'une cuve de préchauffage contenant de l'huile thermique se produit. Un important dégagement de fumée et les produits mis en cause conduisent à une rapide intervention des pompiers. Un début d'incendie est rapidement maîtrisé. L'installation qui est légèrement endommagée devra être vérifiée avant sa remise en service.

N°4587 - 15/11/1993 - FRANCE - 33 - AMBES
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Une cuve cylindrique verticale de 60 m³ qui contenait une émulsion chaude (65 °C) de bitume et de kérosène, explose quelques minutes après sa vidange. Le dôme conique du réservoir est arraché sur plus de 90 % de sa circonférence. Les pompiers appelés sur les lieux n'ont pas à intervenir, ils reviendront cependant 2h30 plus tard pour maîtriser à la mousse un incendie qui a pris naissance dans le bac. Le dispositif de réchauffage du réservoir est en effet resté sous tension alors que ce dernier était vide. Des protections sont établies sur les réservoirs voisins durant l'intervention.

N°226 - 06/11/1993 - FRANCE - 73 - LA LECHERE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
A la suite d'une explosion dans une chambre de dégoudronnage d'une société spécialisée dans les produits à base de carbone, un ouvrier travaillant à proximité est brûlé. Il est transporté à l'hôpital mais ses jours ne sont pas en danger.

N°2483 - 23/12/1990 - FRANCE - 42 - LORETTE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Un incendie se déclare dans une usine spécialisée dans la fabrication de laine de roche et d'isolants, 1000 m² réservés au stockage des produits conditionnés en carton et emballage sont détruits.

N°25054 - 31/07/1989 - FRANCE - 73 - LA LECHERE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Lors de sa prise de poste à 6 h dans une usine chimique, le responsable de l'installation met en service le dispositif de vidange à l'égout de la fosse de neutralisation associée à une tour à chlore. Cette manoeuvre avait été autorisée 3 jours plus tôt par le laboratoire à la suite des analyses effectuées : pH de l'effluent égal à 8 et concentration nulle en hypochlorite. Les effluents normalement pompés (P3) dans cette fosse alimentent un filtre à manches, le filtrat obtenu s'écoulant dans une fosse secondaire d'où il est à son tour pompé (P8). Deux vannes permettent ensuite de déverser l'effluent filtré dans la fosse de neutralisation (HV29) ou à l'égout (HV28). Le contenu de la fosse de neutralisation avait subi une recirculation fosse / filtre à manches durant 1 h via les pompes P3 et P8, vanne HV28 fermée et vanne HV29 ouverte, jusqu'à obtention d'une solution claire. A 7 h, la vanne HV28 est ouverte et la vanne HV29 est fermée pour envoyer la solution filtrée à l'égout. L'opération se déroule normalement quand, vers 7h30, l'une des manches du filtre s'ouvre au niveau de l'épingle assurant la fermeture du fond. A la suite de cette défaillance, une partie de la solution non filtrée se vidange à l'égout durant 1 h à 1h15 colorant en rouge la berge en rive gauche de l'ISERE sur 250 m de longueur et 2 m de largeur. L'accident détecté, la vidange directe de l'effluent est arrêtée à 8h30 et sa recirculation est remise en service jusqu'à réparation de la manche. La coloration rouge de la rivière n'est plus visible à 11 h que sur 10 m en aval de l'émissaire. L'exploitant informera la société de pêche locale à 13h30.

N°848 - 16/07/1989 - FRANCE - 69 - CHASSIEU
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Suite à un court-circuit, un feu se déclare dans une chaufferie. Rapidement maîtrisé, le sinistre reste sans conséquence.

N°6232 - 15/10/1984 - FRANCE - 73 - LA LECHERE
C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Alertée par la destruction de la faune piscicole, une association de pêche détecte une pollution de l'ISERE par des cyanures et de l'hypochlorite de sodium. Des prélèvements effectués par les gardes pêche montrent que les polluants proviennent des eaux de refroidissement des fours de calcination de l'anthracite. Les eaux au contact des gaz de distillation se chargent en cyanure avant d'être rejetées directement dans la rivière.